



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : SERVICES JEUNESSE, RESTAURATION SCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET LECTURE PUBLIQUE	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 33 Votants : 38 Délib. n°09 – 08/10/2020
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le 08 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llores, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BOURGHOFFER.

Date de la convocation : vendredi 2 octobre 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés :

Absents ayant donné pouvoir : GARSAU Jacques (T) à Monique BOHER (T), LECOINNET Jean-Philippe (T) à Danielle POUDADE, PERSON Claude (T) à Dominique NOGUES (T), PETIT Vincent (T) à Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES (T), PROFFIT France (T) à René LAVILLE (T).

RF Jérôme PARRILLA nommé secrétaire de séance.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2020 066-246600415-20201008-DE_052_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le comptable a communiqué à la Communauté de Communes Roussillon-Conflent une présentation en non valeurs des sommes à recouvrer.

Ces créances représentent la somme totale de 6 313.51 €, répartie de la manière suivante :

- 1 404.60€ pour le service jeunesse
- 2 821.29€ pour le service restauration scolaire
- 327.77€ pour le service Petite Enfance, EAJE La Ruche
- 393.89€ pour le service Petite Enfance, EAJE La Farandole
- 1 365.96€ pour le service Lecture Publique.

CONSIDERANT qu'au vu de ces états, il est proposé d'admettre en non-valeur ces créances.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil communautaire**

AUTORISE l'admission des non valeurs sur les services jeunesse, restauration scolaire, petite enfance et lecture publique, pour un montant total de 6 313.51€,

INDIQUE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 pour l'année 2020

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2020 066-246600415-20201008-DE_052_2020-DE